

SOMMAIRE

- 1 — Retraite : Le bal des faux-culs !
- 2 — Eclairage : AVS Vélizy
- 2 — Témoignage
- 3 — Evolution de la prévoyance Santé pour 2020
- 4 — Gestion active de l'emploi BL MIS
- 4 — Vos contacts locaux
- 4 — Négos AVS à venir

Le nouveau monde macronien nous promettait la rupture avec l'ancien monde politique. Nous sommes servis !

Quand la droite assumait ses actes en matière de régression des droits, le nouveau monde nous les camoufle derrière une rhétorique de justice sociale et de solidarité. Par exemple **sur la contre-réforme de l'assurance chômage** (décret du 26/07/2019 rentré en application le 1er novembre), au motif d'élargir l'indemnisation chômage aux démissionnaires et aux indépendant-e-s, **ce sont les droits de tous/tes les autres salarié-e-s qui sont de fait attaqués** : pour prétendre à une indemnité chômage, il faudra 6 mois d'activité sur les 24 derniers mois au lieu de 4 mois sur les 28 derniers mois, 6 mois au lieu d'un pour bénéficier du rechargement des droits, baisse de 22% des indemnités à compter du 1er janvier 2020. **Selon l'UNEDIC, environ 850 000 personnes seront touchées directement par cette baisse.** Bien plus si on estime qu'un-e allocataire au chômage fait vivre une famille ! Les cadres sont particulièrement visés puisque ces «bénéficiaires» avec un revenu supérieur à 4500€ subiront une baisse de 30% dès le 7ème mois. Le candidat Macron promettait que l'ajustement économique et financier ne devait pas prévaloir sur les droits sociaux, nous sommes servis !

Cette rhétorique sociale, le monde macronien nous la dispense jusqu'à l'écoeurement sur la contre-réforme de la retraite par points. Les ministres qui se succèdent dans les médias depuis un mois pour nous vendre la soupe, rivalisent de qualificatifs : justice, solidarité, équité, progrès social, etc. En illustrant leurs propos notamment avec les 1000€ de pension pour le monde paysan : 500 000 contre 18 millions de salarié-e-s dans le privé et 4 millions dans le public en 2018 qui potentiellement verront leurs droits réduits. Cette méthode qui consiste à **prendre quelques maigres avancées en occultant l'essentiel** en particulier l'ampleur de l'attaque contre les droits de l'écrasante majorité commence à se voir. Alors ce nouveau monde alterne en usant d'un autre stratagème tout aussi éculé : la diversion.

La diversion en montant le public contre le privé comme si la perte des droits de nos agents du public pouvaient améliorer nos droits dans le privé. En laissant entendre que le programme du candidat Macron contenait la réforme de la retraite et que par conséquent celles et ceux ayant porté leur voix au second tour des présidentielles sur Macron avaient accepté ce programme. En oubliant de

RETRAITE : LE BAL DES FAUX-CULS !

préciser : **1/** le programme ne contenait aucune référence à un système à points uniquement à un système universel, **2/** ni l'âge de départ ni le niveau des pensions ne seraient touchés, **3/** et c'est l'essentiel en 2017 il s'agissait de faire front contre le Front National mais en aucun cas une adhésion au programme. Et pour finir, **en assimilant les manifestants** au Rassemblement National au motif que ce parti (comme d'autres) appelait aussi à se mobiliser !

L'autre point de rupture avec l'ancien monde politique concerne sa garde rapprochée - le gouvernement. Là où Hollande avait sélectionné des ministres dans l'aile droite du PS pour porter ses projets de contre-réforme, Macron a directement pioché ses ministres de droite à la source : l'UMP - Darmanin, Philippe, Delevoye (RIP), Lemaire, etc. **Autant d'apparatchiks** qui hier sous les gouvernements de droite ont oeuvré consciencieusement pour augmenter l'âge de départ à la retraite, pour diminuer les pensions (passage de 37,5 annuités à 42 voire 43, passage des 10 meilleures années aux 25, etc.) et ainsi creuser

« Quand le candidat Macron promettait que l'ajustement économique et financier ne devait pas prévaloir sur les droits sociaux ! »

l'écart entre public et privé. Aujourd'hui ces ministres se découvrent une fibre sociale !

Passons aussi sur **le scandale relevé par la Cour Européenne des**

Droits de l'Homme : du début des gilets jaunes au 4 février 2019 : 12 000 tirs de LBD, 1 428 tirs de grenade lacrymogène, 4 942 grenades de désencerclement, 38 blessures aux membres supérieurs, 52 blessures aux membres inférieurs, 189 blessures à la tête dont 20 éborgnements, des violences à l'égard de journalistes, du recours systématique à la procédure de comparution immédiate et des restrictions non justifiées à la libre circulation. **La justice sociale au sens de ce gouvernement a le goût de la matrique.** Dans ces conditions, quel crédit leur accorder ?

Sans revenir sur les nombreux aspects négatifs de cette contre-réforme, il en est un qui surpasse les autres : **une fois cette réforme adoptée les mécanismes d'adaptation de la valeur du point et du recul de l'âge de départ seront automatiques.** Auparavant les gouvernements devaient batailler dans l'opinion publique pour chaque recul d'âge de départ ou chaque baisse des pensions.

Nous avons tous et toutes une responsabilité sur la société que nous laisserons aux nouvelles générations. **Seule la force du nombre obligera le gouvernement à remballer son projet. Pour en finir rapidement, mobilisons nous encore plus largement !**

ECLAIRAGE : AVS VÉLIZY

Historique du site : la société Thomson Tubes Electroniques est l'héritière du Groupe Tubes Electroniques créé en 1968 par les regroupements des unités tubes des deux grands électroniciens français qui fusionnaient, après avoir été concurrents TDH (Tubes et Dispositifs Hyperfréquences) à Vélizy et TGC à Thonon.

Vint ensuite l'activité hyperfréquences issue de Thomson-Varian et du laboratoire de tubes hyperfréquences de puissance de Corbeville. Ainsi se constitua le département TDH devenant la première usine européenne du domaine.

Le site compta jusqu'à plus de 1400 salarié-e-s pendant ses périodes d'intenses activités.

Aujourd'hui, l'établissement regroupe le siège de la Business Line MIS et l'usine. Il emploie environ 900 salariés sur 29 000 m² de surface industrielle, dont 2 600 m² de salle blanche.

Le site de Vélizy réalise la conception et la production de tubes à onde progressive à hélice et cavités couplées, klystrons, gyrotrons, émetteurs défense, amplificateurs spatiaux, bancs d'énergie avec **des compétences de haut niveau et à forte valeur ajoutée** : métallisation des céramiques, brasage, soudures, traitements thermiques, technique du vide, métallisation dépôts couches minces, conception et test haute tension et très forte puissance, mécanique de précision, conception et test RF, intégration sous système support client, logiciel contrôle et test intégré, matériaux (métaux, céramique, isolant), émission focalisation de faisceau (cathode, canon, grille, ligne), amplification par interaction onde RF/faisceau d'électron.

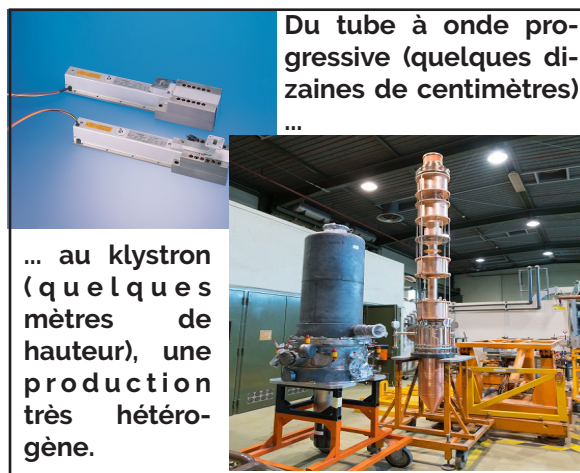
Les applications des produits conçus et développés à Vélizy balaient un large spectre tant dans le domaine spatial, militaire, civil ou scientifique : les satellites de communication, la télécommunication au sol pour la transmission de données dans les liaisons montantes et descendantes vers les satellites, la détection des cibles et le guidage des avions (Rafale par exemple) et des missiles, les systèmes de brouillage et de contre-mesures, les radars. Au niveau du scientifique, le site propose aux organismes de recherche scientifique des sources en hyperfréquence pour les accélérateurs de particules (klystrons) et les réacteurs de fusion (gyrotrons). La puissance générée par ces produits est colossale et peut atteindre une dizaine de Megawatt.

Actualité du site : nous payons la frilosité de nos dirigeants d'hier, qui n'ont pas su ou voulu anticiper les ruptures technologiques, tellement obsédés par la finance (Ambition boost) au détriment de la pérennité de nos activités industrielles. Depuis mai 2017, notre site d'AVS Vélizy (comme AVS Thonon et AVS Moirans), vit une **situation de Gestion Active de l'Emploi et donc de suppressions de postes**. Cette GAE a été étalée sur 3 ans et se termine à la fin de l'année 2019. Dans ce cadre, l'établissement de Vélizy a subi une **hémorragie de ses compétences avec le départ de salarié-e-s expérimenté-e-s**. Certaines compétences nécessitent des années de pratique.

Aujourd'hui, la direction veut remettre le couvert en imposant une 2ème GAE. Force est de constater que la direction de la BL MIS (Vélizy/ Thonon/ Moirans) à une vision économique court-termiste et que sa seule solution consiste à réduire les effectifs sans avoir réellement un vrai projet de relance de l'activité et donc de l'emploi. Elle a investi sur la technologie état solide mais à ce jour, nous avons du mal à voir l'atterrissage. **Nous avons attiré l'attention de la direction** à maintes reprises sur la gestion du CCI avec les philosophies flux tirées lissées, stop and fix, qui creusent les retards et font perdre de l'argent à la BL. De par la complexité de nos produits, cette organisation de la production fonctionne seulement en théorie mais n'est pas applicable dans notre établissement, pour une activité «cousue main». Les salarié-e-s ne comprennent plus rien dans la stratégie de la direction.

A l'instar des salarié-e-s du site d'AVS Thonon, celles et ceux de Vélizy sont inquiet-e-s de l'avenir et se demandent si la direction de la BL n'est pas en train d'accompagner la décroissance de l'activité Tubes à Ondes Progressives (TOP).

La rubrique éclairage se fixe comme objectif de présenter l'activité d'un établissement d'AVS et de mettre en valeur le collectif de travail. Ces salarié-e-s qui chaque jour de l'opérateur/opératrice aux ingénieur-e-s et cadres en passant par les technicien-ne-s et administratifs-ves, contribuent à la richesse de l'entreprise. Ce collectif est trop souvent négligé voire parfois déconsidéré par des directions obnubilées par le chiffre en bas de page.



Du tube à onde progressive (quelques dizaines de centimètres)

... au klystron (quelques mètres de hauteur), une production très hétérogène.

TÉMOIGNAGE



Rédaction : peux-tu te présenter ?

Sophie : je suis technicienne essai depuis 20 ans

Rédaction : parlons de ton travail

Sophie : Après avoir travaillé 6 ans au service Spatial, cela fait 14 ans que je suis au service Defsi.

Mon travail consiste

à régler mécaniquement et électriquement des tubes à hélice. Afin d'obtenir les caractéristiques voulues par le client en termes de fréquences, puissances, tensions et courants. Ce métier nécessite une formation soit en mesures physiques soit en électronique et une grande attention sur la sécurité (Hautes tensions et produits dangereux).

Rédaction : quel est ton regard sur la CGT ?

Sophie : je suis syndiquée et élue depuis 2015. Je me reconnais dans la CGT, pour son côté combatif et lutte de classes. Je suis très sensible aux injustices combattues par la CGT. Ce que j'aime dans la CGT, c'est le fait d'être proche des salarié-e-s dont je fais partie.

EVOLUTION DE LA PRÉVOYANCE SANTÉ POUR 2020



Baisse des cotisations Santé

Les cotisations actuelles de 3,52% jusqu'au PMSS (soit 3 377€ en 2019) et de 2,54% jusqu'à 4 PMSS (soit 13 508€ en 2019) **passeront, au 1er janvier 2020**, à 3,14% jusqu'au PMSS et à 2,18% jusqu'à 4 PMSS pour tou-te-s les salarié-e-s Thales.

D'Itélis à Kalixia

ITELIS est un réseau de professionnels opticiens, dentistes et audioprothésistes qui s'engageaient à pratiquer des tarifs raisonnables et maîtrisés avec des produits de qualité. L'intérêt étant de moins dépenser sur ces postes afin de ne pas voir les cotisations s'envoler.

KALIXIA, c'est la même chose mais avec une couverture plus importante sur les territoires avec KALIVIA Optique, Dentaire, Audio et KALIVIA Ostéo. De la téléconsultation est aussi proposée.

Un nouveau service est mis en place : ASSISTANCE AUXIA. Il s'agit d'une assistance de personnes en cas d'accident de la vie. Elle propose, entre autres, jusqu'à 30 heures pour une aide-ménagère. Cela répond à de nombreuses demandes de salarié-e-s.

Une sur-complémentaire au 1^{er} janvier 2020

La Direction a proposé, lors de la commission paritaire technique du 5 novembre 2019, une sur-complémentaire familiale obligatoire au tarif de 2€ mensuels, soit 1€ de cotisation pour les salarié-e-s et 1€ pour la Direction. Elle est dite « non responsable ».

Cette sur-complémentaire couvrira, en particulier, les dépassements d'honoraires des médecins et spécialistes « non OPTAM ou OPTAM-CO » (les médecins qui ne s'engagent pas à limiter leurs honoraires et qui, on peut le dire, sont passés d'une patientèle à une clientèle). Elle permettra aussi :

- **Sur l'optique** : le maintien du remboursement des montures à 150€ max et 100€ de plus sur les verres ;
- **Sur le dentaire** : remboursement forfaitaire de 1 000€ pour les implants et les piliers dentaires, remboursement aux frais réels sur les actes remboursés par la Sécurité Sociale ;
- **Une amélioration des remboursements** sur les actes dits de médecines douces (ostéopathie, ...) à 100 % des frais réels, limités à 6 actes par an et par personne.

Pourquoi une sur-complémentaire

Depuis 1996, les désengagements des remboursements, des soins ou des médicaments par la Sécurité Sociale se reportent vers les Institutions de Prévoyance, Mutuelle ou les assurances privées.

En 2014, une étape supplémentaire a été franchie en limitant le remboursement des lunettes et des consultations médicales pour les contrats dits « responsables

», comme c'est le cas du contrat Thales. Le fait d'être « responsable » permet une exonération fiscale pour l'employeur et des taxes sur le contrat limitées à 13,27%. Les contrats non responsables sont taxés à hauteur de 20,27%.

Avec le reste à charge choisi du « 100% santé », **un pas de plus dans la casse de la Sécurité Sociale**, des Institutions de Prévoyance et des Mutuelles est franchi. Cela nous entraîne, si nous ne sommes pas plus vigilants, vers une médecine à 2 vitesses mode USA. Généralement, les sur-complémentaires sont à la seule charge des salarié-e-s. Si, dans Thales, nous sommes une exception tant sur le montant de la cotisation que sur la répartition Salarié-e/Employeur, qu'en est-il pour les autres salarié-e-s, nos familles, les retraité-e-s ? C'est la porte ouverte aux assurances privées.

A partir des chiffres de 2017 communiqués par la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques – Ministère des Solidarités et de la Santé), nous avons calculé les ratios entre Prestations/Cotisations (hors taxes) pour connaître la part de nos cotisations qui permette le remboursement des soins.

Ainsi sur 100€ cotisés, en moyenne, quand la Sécurité Sociale a besoin de 4 à 6 € de frais de gestion, les Institutions de Prévoyance en prélèvent 18€, les Mutuelles 22€ et les Sociétés d'Assurance 27,50€, dont la rétribution des actionnaires ou rentiers, sur le dos des salarié-e-s.

Soyons clair, l'objet de toutes ces réformes, évolutions législatives, n'a qu'un seul but : casser le système de protection sociale à la fois de la Sécurité Sociale, mais aussi des Institutions de Prévoyance et des Mutuelles, pour opérer un transfert vers les assurances privées.

La Position de la CGT

Les Gouvernements n'agissent pas sur les professionnels de Santé pour qu'ils cessent les dépassements d'honoraires irraisonnés, puisque l'objectif qui devient de plus en plus clair est la privatisation de la Santé.

Vous l'aurez compris, la CGT n'est pas favorable à cette privatisation. Pour autant, la réalité est là : sur 110 000 médecins libéraux généralistes et spécialistes, seuls 11 000 ont passé un contrat OPTAM avec des dépassements d'honoraires raisonnés et 3 500 sont secteur 1, c'est à dire sans dépassements honoraires. Nous n'avons qu'une chance sur 10 de trouver un médecin responsable.

La CGT s'est donc prononcée pour la réduction des cotisations compte tenu du haut niveau des réserves et, à contre coeur, pour la sur-complémentaire.



ACTUALITÉS DE LA SOCIÉTÉ AVS

GESTION ACTIVE DE L'EMPLOI BL MIS

Une nouvelle Gestion Active de l'Emploi (GAE) devrait s'ouvrir en 2020. Elle concernera les établissements de Moirans RAD et de Vélizy (BL MIS).

L'impact sur les effectifs se répartirait comme suit :

- 62 postes fragilisés à Vélizy dans la CCI
- 62 postes fragilisés à Moirans (sur 75 actifs au CCI !)
- 20 postes fragilisés sur les différents sites dans les fonctions Support et Business Segment

Pour Moirans RAD, la justification est sans appel. Elle correspond à l'arrêt annoncé début 2018 de la ligne de production des tubes radiologiques à fin 2020. Les clients ont déjà reçu les avis de LBO (Last Buy Order) pour anticiper les commandes terminales ainsi que les sous-traitants. A partir de 2021 et pour quelques années, une activité résiduelle devrait perdurer dans le Service Après-Vente et concernerait tout au plus 10 salarié-e-s.



En parallèle, une nouvelle activité IRIXX émerge et devrait à moyen terme générer une trentaine de postes. Cette nouvelle activité est liée aux sources rayon X sur la base de nanotubes de carbone en partenariat avec une

société australienne Micro-X.

Plusieurs applications sont visées à court et moyen-terme dont 2 avec des systèmes mobiles pour de la radiologie et du contrôle d'objets suspects, et une application plus lointaine pour le contrôle des bagages dans les aéroports.

La GAE serait déployée immédiatement après la signature de l'accord soit probablement fin janvier 2020 et se terminerait en décembre 2020. Toutefois, des zones d'ombres demeurent : manque d'informations sur les postes et métiers fragilisés et/ou maintenus en particulier les postes à cheval sur plusieurs lignes produit, la liste des postes et des métiers qui s'ouvriront sur l'activité IRIXX, la maîtrise d'oeuvre ; et cela par CSP (Catégories Socio-Professionnelles), les budgets sur un horizon à 3 ans, le budget prévisionnel concernant l'activité Digital Product sur l'innovation, etc.

Pour Vélizy, la justification porte sur des difficultés dans le segment DefSI (Défense et Scientifique) et spatial en particulier sur un marché en mutation du satellite moyenne et haute orbite vers des constellations web basse orbite. Ce qui impliquerait une mutation technologique du tube hyperfréquence vers de l'état solide moins performant en terme de puissance mais mieux adapté au niveau poids, coût et débit de données.

La GAE serait mise en oeuvre à partir de 2021 sur un an, mais conditionnée à l'analyse des données économiques imposée par une clause de revoyure fin 2020. **Les 3 organisations syndicales représentatives à AVS (CGT, CFE/CGC et CFDT) émettent de sérieux doutes** sur la nécessité pour Vélizy de procéder à un plan de suppressions de postes compte-tenu des difficultés engendrées par la GAE précédente : désorganisation des services, hémorragie de compétences, etc. Avec des zones d'ombre là encore concernant les métiers touchés par CSP.

Pour Thonon, aucune disposition n'est prévue. Hors c'est un point de divergence avec la direction puisque tout le monde s'accorde sur les difficultés d'emploi prévisibles

que connaîtra cet établissement dans les 3 prochaines années. Ces difficultés actuelles sont largement masquées par la désorganisation et les pertes de compétences liées

Les négociations sur l'accord de GAE ont démarré fin septembre et patinent depuis du fait de zones d'ombre que la direction a le plus grand mal à éclairer et sur les justifications à apporter pour Vélizy. **Bonne nouvelle toutefois** : la CGT et la CFE/CGC AVS porteront, face à la direction, un projet commun alternatif, la CFDT AVS n'ayant pas répondu à nos multiples sollicitations. Ce projet commun a été envoyé à la direction jeudi 12 décembre.

Nous espérons que la direction saura prendre ses responsabilités en budgétant les moyens nécessaires en terme financier et humains pour sécuriser le parcours professionnel des salarié-e-s touché-e-s par ces suppressions de postes. Notre projet alternatif contient des dispositions innovantes en ce sens en particulier sur des mobilités temporaires qui permettraient de «faire le joint» entre l'activité tube vers les sources X et donc permettre aux salarié-e-s de Moirans RAD de prendre toute leur place dans la nouvelle ligne de production.

VOS CONTACTS LOCAUX

- Actualité AVS : <http://tav.cgthales.fr/>
- Vos accords Thales : <http://coord.cgthales.fr/>
- Les dispositions sociales Thales : <http://www.thadis.com>
- L'Imagerie Médicale Thales : <http://imageriedavenir.fr/>
- La référence syndicale des ICT : www.ugict.cgt.fr
- Vos Délégué-e-s Syndicaux Centraux : Sylvie Borrell (Valence), Pascal Delouche (Moirans), Dominique Ferrachat (Toulouse), Nicolas Michel (CSC), Pierre-Franck Miré (Vélizy)

NÉGOS AVS À VENIR

Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur l'Aménagement du Temps de Travail (ATT), sur les salaires dès janvier 2020, sur le travail atypique à partir de février 2020 et d'autres thèmes à définir.



 [facebook.com/UGICT](https://www.facebook.com/UGICT)